Procès-Verbal de Réunion de chantier DICT N°2022072006398D

N° 15889-1-0 N° GU 2022072006398D

Le 19/09/2022 à 01:30 PM

TECHNIPIF

Vos Travaux

Respo Projet

Executant SOGEA SUD EST TP

Nature du projet/ des travaux Pose de lineaire de canalisation AEP

Emplacement MARTIGUES 13500 martigues

Dates Du 10/10/22 Au 01/10/23

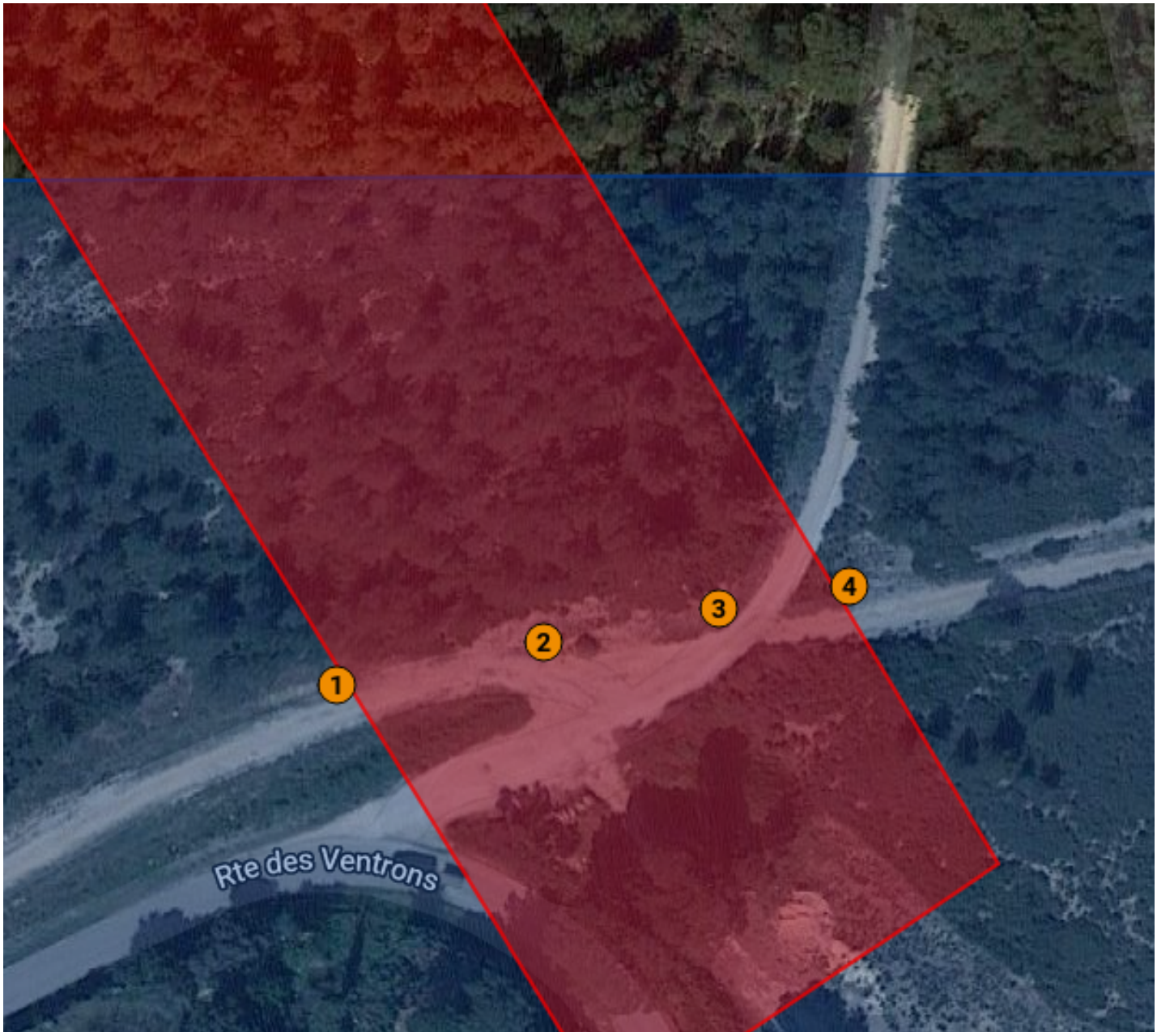

Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2022

Nos réseaux/ouvrages

Réseau	Exploitant	Prof min de pose	DN	Cat	Tél. Endommage
Trans-Ethylène DN200/250 Lavéra-	TotalEnergies (Secteur Sud)		250	PC	049264908

Techniques de travaux autorisées autours de nos réseaux

Techniques initialement déclarées

BRO, ELE, VIB, MAN, RTR, SOU, TER, PEL, RBL

Marquage-Piquetage réa

N°	Réseau	Prof
1	TE1	1,4 m
2	TE1	1,7 m

Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2022

Techniques de travaux autorisées

N°	Technique	profondeur
2	BRO, ELE, VIB, MAN, RTR,	3,00 m

3	TE1	1,4 m
4	TE1	0,9 m

Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2022

Vues & informations concernant les positions des réseaux et de la zone de travaux

Vue	Observation
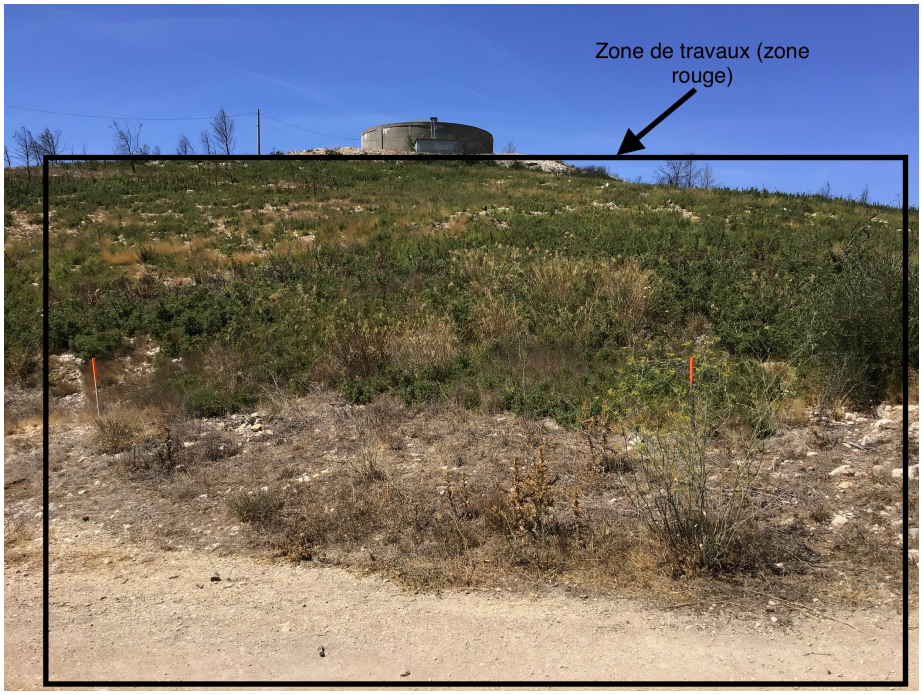	Zone de travaux (zone roug travaux d'implantations de de canalisations d'eau potable (diamètre 200mm et 300 mr Interdiction de l'utilisation de trancheuse dans les 10m de par d'autre de la conduite TE. interdiction de l'utilisation du BF dans les 5m autour du pipeline T (sauf sous surveillance et mis place obligatoire de capteur vibration).Mis en place obligato de plaques de répartitions pour passage d'engins lourd Surveillance permaner obligatoire pour rentrer dans l 5m de part et d'autre de

Mesures de sécurité à mettre en oeuvre

Légende :

N°	Mesure de sécurité
Pipe concerné	**Zone concernée**
Description du niveau d'exigence associé à la mesure de sécurité	

Mesures de sécurité à mettre en oeuvre :

1	Engin élevateur sur réseau : Charge admissible
TE1	

Il s'avère indispensable qu'un terrain abritant une canalisation soit aménagé provisoirement en piste d'accès ou en aire de stationnement, susceptible d'être utilisée par des engins sur essieux (Poids ≥ 1 tonnes / essieux) :
Option 1 : L'exécutant de travaux doit poser des **dispositifs de répartition** de charge appropriés tels qu des dalles en béton armé ou des plaques d'acier au dessus des ouvrages dans les zones spécifiées citées ci-contre. Le déclarant devra faire vérifier par un représentant de l'exploitant de réseau leur bo implantation avant le début des opérations précitées. Pour cela merci d'en adresser la demande à l'adresse email inscrite en fin de ce document.
Option 2 : L'exécutant des travaux vérifie que l'épaisseur du remblai au-dessus de la canalisation (spécifiée dans ce compte rendu est suffisant au regard de la surcharge au sol imposée par son engi Cette vérification doit faire l'objet d'une **note de calcul** selon « API RP 1102 » qui doit être transmises l'exploitant de réseaux ou à son représentant à l'adresse email spécifiée en bas de ce document. Les travaux ne pourront commencer avant réception de cette note.

2 Surveillance permanente sur excavation <5m

TE1

Vous réalisez des travaux ayant un impact sur le sous sol dans une bande de **5m autour de réseaux sensibles** et avec des **profonde >20cm** : Ces travaux en sont pas autorisés sans présence d'un représentant de l'exploitant de réseaux. Merci de nous demander sa présence une semaine avant les phases de travaux spécifiées, à l'adresse email présente en en bas de ce document.

3 I.C. : Sondages par techniques douces

TE1

A la vue de l'impact du chantier sur nos ouvrages et de la précision de la détection des réseaux, des sondages sont nécessaires avant travaux proprement dits. Ces sondages sont effectués via des techniques douces (à l'aspiratrice ou à la main) et devront être conduits un représentant de l'exploitant de réseaux. Ces sondages sont à réaliser sur l'ensemble des piquets précisés ci-contre.

5 Utilisation de techniques douces

TE1

Vous réalisez des travaux de terrassement à moins de 2,5 mètres de la canalisation: le terrassement est effectué par technique douce l'aspiratrice ou à la main.
Vous utilisez une aspiratrice pour des terrassements à moins de 50 cm du pipe : Le bec de cette dernière sera obligatoirement en plastique.

6 BRH <5m : capteur de vibration

TE1

Votre souhaitez utiliser des engins vibrants (rouleau vibrant, …) à moins de 5 mètres de la canalisation et ne réaliserez pas de note de calcul : Un capteur de vibration doit être implanté sur notre réseau via un sondage.

8 BRH<5m : Sondages préliminaires

TE1

Votre souhaitez utiliser un BRH à moins de 5 mètres de la canalisation : Auncun travaux au BRH ne sera réalié avant les travaux de sondages conformément à l'exigence **"I.C. : Sondages [...]"**

9 Surveillance ouvrage découvert

TE1

Une de nos conduite va rester dégagée : En dehors des heures de présence du personnel de l'entreprise sur le chantier, toute canalisa
mise à découvert et n'ayant pas été remblayée en fin de journée, devra être gardée en permanence, nuit, week-end et jours fériés com
ou sécurisée mécaniquement de tout acte de malveillance (sac de sable, barrièrage en dur ne permettant pas l'accès,...)
L'ouvrage devra aussi être protégé mécaniquement de toute agression extérieure (Eboulement de la fouille,...).

9 I.C. : Sondages avec mini-pelle sans dents

TE1

A la vue de l'impact du chantier sur nos ouvrages et de la précision de la détection des réseaux, des sondages sont nécessaires avant
travaux proprement dits. Pour les raisons techniques, et/ou de mise en sécurité du poste de travail, suivantes :sur 30cm maximum

est impossible d'utiliser une aspiratrice pour cette opération.
Ces sondages sont donc à effectuer avec une pelle mécanique <2,5T et avec utilisation d'un godet sans dent.
Chaque sondage est conduit par un représentant de l'exploitant de réseaux qui met en oeuvre une technique de décaissement par pali
successifs.
Entre chaque palier, un sondage manuel de la profondeur de la passe suivante sera exigé perpendiculairement à la position réputée d
canalisation. Pendant toute ces opérations, le bras de la pelle doit être maintenu parallèle à la conduite. Une fois arrivé à moins de 50
de la génératrice supérieure, l'ensemble des terrassements sont effectués manuellement.
Ces sondages sont à réaliser sur l'ensemble des piquets précisés ci-contre.

10 Engin sur essieux: Charge admissible

TE1

Il s'avère indispensable qu'un terrain abritant une canalisation soit aménagé provisoirement en piste d'accès ou en aire de stationnement, susceptible d'être utilisée par des engins sur essieux (Poids ≥ 1 tonnes / essieux) :
Option 1 : L'exécutant de travaux doit poser des **dispositifs de répartition** de charge appropriés tels qu des dalles en béton armé ou des plaques d'acier au dessus des ouvrages dans les zones spécifiées citées ci-contre. Le déclarant devra faire vérifier par un représentant de l'exploitant de réseau leur bon implantation avant le début des opérations précitées. Pour cela merci d'en adresser la demande à l'adresse email inscrite en fin de ce document.
Option 2 : L'exécutant des travaux vérifie que l'épaisseur du remblai au-dessus de la canalisation (spécifiée dans ce compte rendu est suffisant au regard de la surcharge au sol imposée par son engi Cette vérification doit faire l'objet d'une **note de calcul** selon « API RP 1102 » qui doit être transmises l'exploitant de réseaux ou à son représentant à l'adresse email spécifiée en bas de ce document. Les travaux ne pourront commencer avant réception de cette note.

10 BRH <5m : suivi des vibrations

TE1

Votre souhaitez utiliser un BRH à moins de 5 mètres de la canalisation et avez posé un capteur de vibration sur notre ouvrage : un représentant de l'exploitant de réseaux devra être présent pour vérifier que les vibrations enregistrées par le capteur ne dépassent pas seuil de 35mm/s.

11 Croisement de réseaux : convention de croisement

TE1

Le tracé d'un futur ouvrage va croiser nos réseaux : les travaux dans les 5 m autour de nos réseaux ne pourront pas débuter avant l'établissement d'une convention de croisement définissant les conditions de travaux et d'exploitation future. Sauf contrainte technique particulière, le croisement de notre réseaux sensible doit être fait par-dessous avec un écart entre la génératrice de la canalisation conforme à la norme NF P 98-332. (60 cm entre génératrices dans le cas le plus conservatif).
Afin de nous permettre de vous soumettre le dit document merci de nous retourner dès à présent le formulaire ci-dessous dûment com à l'adresse email en bas de ce document). Une fois reçu, l'exploitant de réseaux ou son représentant vous enverra le projet de convent Celui-ci devra être signé par le représentant du propriétaire du futur réseaux avant commencement des travaux autour de nos réseaux

Propriétaire du futur réseau et représentant :
Société / Nom : Métropole Aix Marseille Provence Au capital de :.....Adresse du siège : 58 bd C. Livon - CS 60006 Marseille cédex 07
Immatriculé au RCS de : ……..... N° Registre du commerce : siret 20005480700363
Nom du représentant (signataire) : Martine VASSAL Qualité : Présidente
@ : contact-rea-martigues@ampmetropole.fr tél : 0 4 4 2 4 4 3 9 3 9

Identification et localisation du/des nouveau(x) réseau(x) :
Dénomination(s) : Route des Ventrons Martigues Diamètre : 300 et 200 Fluide(s)/Flux transporté: eau potable
Nombre de conduites/câbles : 2 Matériau : fonte Présence de gaine : non
Mode de croisement : par le dessus / ~~par le dessous~~ (rayer la mention inutile). Pour un croisement par dessus, justificatif technique d l'impossibilité de croiser nos réseaux par dessous Terrain rocheux, terrassement dangereux
Commune : Martigues CP : 13500 Parcelle : D Y 0 2 4 6
Borne(s) signalétique(s) à proximité: ..... / .....
Coordonnées GPS de 2 points du futur réseau de part et d'autre du croisement avec nos réseaux :
Point 1 : N/S ou X : 1866249,9018 E/O ou Y : 3133072,8898 Type (rayer la mention inutile): ~~WGS84 / Lambert 9~~3 / Autre : RGF93 CC44
Point 2 : N/S ou X : 1866252,3168 E/O ou Y : 3133063,1409 Type (rayer la mention inutile): ~~WGS84 / Lambert 9~~3 / Autre : RGF93 CC44

Personnes à contacter en cas d'événement sur le futur réseau (N° d'endommagement) :
En horaire de bureaux : Nom : REGIE DES EAUX tél : 0 4 4 2 4 4 3 9 3 9
En dehors heures ouvrables : Nom : IDEM tél :
Sans délai 24h/24 7j/7 : Nom : IDEM tél :

Procès-Verbal de Réunion de chantier DICT N°2022072006398D

Représentant Declarant

Entreprise SOGEA SUD EST TP

Adresse
29 avenue de Rome
VITROLLES CEDEX 13745

Nom GONZALES Bastien

Tél 0646767849

Email bastien.gonzales@vinci-construction.fr

Date 09/19/22 04:34 PM

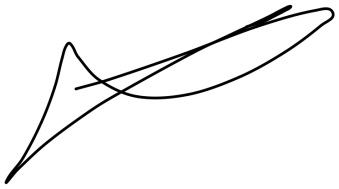

S'engage à respecter le zonage associé aux techniques définies avec notre représentant, à entretenir le piquetage et à respecter les mesures de sécurité à mettre en oeuvre.

Représentant Réseaux

Nom Vassallucci
Jérome

Tél 06 21 28 46 61
06 21 28 46 61

Date 09/19/22 04:34 PM

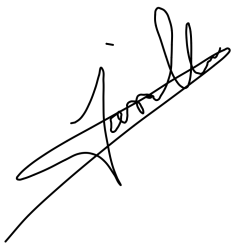

S'engage sur la qualité du marquage-piquettage relatif aux réseaux listés dans le tableau: nos réseaux/ouvrages

Tout retour concernant ce présent rapport doit être réalisé vers l'adresse DICT@technipipe.com

Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2022